

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2111

7 octobre 2010

SOMMAIRE

Aequi-Libria Associates S.A.	101315	L1 Senior Living (Luxembourg) S.à r.l. ..	101322
AIG European Real Estate S.à r.l.	101319	Leuchtturm Investholding S.A.	101327
AIG European Real Estate S.à r.l.	101319	LVC Consult Luxembourg S.A.	101309
AIG European Real Estate S.à r.l.	101319	MCP-MIC III S.à r.l.	101319
Alcina S.A.	101322	Pacato S.A.	101282
Alymere Investments S.à r.l.	101315	Pacato S.A., SPF	101285
Alymere Investments S.à r.l.	101318	Pacato S.A., SPF	101282
AMB Gebäude 556 S.à.r.l.	101325	Palomar S.A.	101285
Battuta S.A.	101323	Parmeria	101285
BCF II Lux I S.à r.l.	101323	Parmeria S.A., SPF	101293
Benelux Partners Investholding S.A.	101324	Parmeria S.A., SPF	101285
BHE Holding S.A.	101324	PMA & S S.A.	101294
Blando Investments S.A.	101324	P.P.I.L. S.A.	101282
Blueswan S.A.	101325	Promo-Business S.à r.l.	101294
Borderline Investholding S.A.	101318	Punta Canna S.A.	101294
Boutique Danielle S.à r.l.	101325	Royalux S.A.	101294
Breuer Immobilière S.A.	101325	Service Invest S.A.	101295
Breuer Immobilière S.A.	101324	Sobephil s.à r.l.	101295
Broderna Holding S.à.r.l.	101327	Sofralux S.A.	101326
Broderna Holding S.à.r.l.	101326	Syniverse Technologies Limited Luxem-	
Cadlux S.A.	101327	bourg S.à r.l.	101294
Capfin S.à r.l.	101327	TA Venture SA	101311
Capfin S.à r.l.	101322	Tesof S.A.	101309
Cartonplastgroup Holding SA	101314	The Independent Investor Fund	101309
Codralux S.A.	101328	Treno Finanz S.à.r.l.	101309
Comiplant S.A.	101326	Unit Investments S.A., SPF	101310
Corinne Sélection Sarl	101328	Valianna S.A.	101284
Cotulux	101328	Vanbreda Risk & Benefits	101310
D.I. Luxembourg	101328	Villa Verde S.à.r.l.	101310
Dore Holding S.A.	101310	Woodie S.à r.l.	101295
Eupolis Investments S.A.	101293	Zitro IP S.à r.l.	101314
L1 Senior Living (Luxembourg) S.à r.l. ..	101327	Zitro S.à.r.l.	101314

P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 70.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010114594/12.

(100129786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

**Pacato S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Pacato S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 23.604.

L'an deux mille dix, le trois août,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PACATO S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23.604, constituée suivant acte notarié en date du 10 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 22 du 28 janvier 1986 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 6 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 941 du 20 juin 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.05 heures sous la présidence de Mademoiselle Carole Sabinot, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 1319 du 26 juin 2010, et

numéro 1446 du 15 juillet 2010;

b) dans le Lëtzebuerger Journal

le 26 juin 2010, et

le 15 juillet 2010;

c) dans le Le Quotidien

le 26 juin 2010, et

le 15 juillet 2010.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Changement de la dénomination de la société en "PACATO S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société

3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement

collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Ajout d'un nouveau 3e alinéa à l'article 5: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF"

5. Adaptation de l'article 14 aux décisions prises.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les deux mille (2.000) actions en circulation quatre (4) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 25 juin 2010 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution;

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "PACATO S.A., SPF".

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1, 4, 5 et 14 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PACATO S.A., SPF".

La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF)."

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents

éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

Art. 5. (insertion d'un nouveau 2^e alinéa). "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF."

" **Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SABINOT, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2010. LAC/2010/35305. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010114595/122.

(100129442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Valianna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.192.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 16 août 2010

5^{ème} Résolution:

Les mandats des Administrateurs étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Actionnaire unique décide de renouveler avec effet immédiat les mandats d'Administrateurs de Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, et de Monsieur Romain THILLENS, Administrateur, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'actionnaire unique décide de nommer avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, Monsieur Dominique RANSQUIN, né le 04 septembre 1951 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Monsieur Dominique RANSQUIN est également nommé avec effet immédiat à la fonction de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christophe BLONDEAU, et ce pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016. Monsieur RANSQUIN pourra engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour VALIANNA S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010116357/28.

(100131314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Pacato S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 23.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010114596/12.

(100129447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Palomar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 120.811.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114597/10.

(100129341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

**Parmeria S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Parmeria).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 5.391.

L'an deux mille dix, le dix-neuf juillet.

par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêchée, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PARMERIA SA.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 5.391, constituée suivant acte notarié en date du 26 août 1954, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 du 13 septembre 1954 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 4 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1052 du 10 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Anne-Lies Van den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 1221 du 11 juin 2010, et
numéro 1339 du 30 juin 2010;

b) dans le Quotidien

le 11 juin 2010, et

le 30 juin 2010;

c) dans le Letzebuenger Journal

le 11 juin 2010, et

le 30 juin 2010;

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

2. Changement de la dénomination de la société en "PARMERIA SA., SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société;

3. Modification de l'article 2 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoires de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.";

4. Ajout de l'alinéa qui suit à la fin de l'article 5 des statuts: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi 11 mai 2007.";

5. Adaptation de l'article 21 (anciennement 22) pour lui donner la teneur suivante: "La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi du 11 mai 2007 ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.";

6. Prorogation de la durée de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "la durée de la société est illimitée";

7. Modification de la date statutaire de l'assemblée générale annuelle et modification subséquente de l'article 15 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante: "rassemblée générale ordinaire se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 15 heures";

8. Refonte complète des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les mille (1.000) actions en circulation, douze (12) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 7 juin 2010 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

V.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "PARMERIA S.A., SPF".

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la société relatif à son objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'ajouter un alinéa de la teneur qui suit à la fin de l'article 5 des statuts de la société:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi 11 mai 2007."

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 21 (anciennement article 22) des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi du 11 mai 2007 ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de proroger la durée de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La durée de la société est illimitée."

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire afin que celle-ci soit désormais tenue le 2e lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Huitième résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PARMERIA S.A., SPF".

La Société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi 11 mai 2007.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,

- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la Société. Les nu(s)-propriétaire(s) ont le droit d'assister, sans droit de vote, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société, et ont le même droit d'information que le(les) usufruitier(s).

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit et en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété
- si les actions sont au porteur par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Art. 7. Transmission des actions.

a) Droit de préemption

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre à ces conditions financières, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée,
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire des noms, prénoms, profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou de, sa dénomination, son siège social et son numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés s'il s'agit d'une personne morale,
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, soit, à défaut d'accord entre eux, par le Président du tribunal d'arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent. Sous réserve de l'agrément, en cas de non-exercice total ou partiel de ce droit de préemption, la cession devient libre pour les actions restantes.

En cas de non-agrément, la Société pourra racheter les actions dont la cession est proposée,

b) Agrément

Si un des actionnaires souhaite céder ses actions à un tiers (ci-après: le "Cessionnaire pressenti"), il doit demander au préalable l'agrément de la Société.

A cet effet, le cédant notifie à la Société, par lettre recommandée, l'identité du Cessionnaire pressenti, le nombre d'actions qu'il entend lui céder et le prix.

Le Conseil d'Administration est compétent pour accorder l'agrément. La décision d'agrément est, pour être valable, prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration notifie sa décision par lettre recommandée au Cédant au plus tard deux (2) mois après la réception de la lettre contenant la demande d'agrément.

En cas de refus, le Cédant dispose de sept (7) jours pour faire connaître à la Société et aux actionnaires, dans la même forme, s'il renonce ou non à son projet de Cession.

Dans le cas où le Cédant ne renonce pas à son projet de cession, la Société aura l'obligation d'acquérir ou de faire acquérir, dans un délai de six (6) mois à compter du refus, les actions au prix proposé par le Cessionnaire pressenti. En cas de contestation du prix ainsi proposé, le prix des actions est déterminé par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, soit, à défaut d'accord entre eux, par le Président du tribunal d'arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés.

A défaut pour la Société d'avoir acquis ou fait acquérir les actions du Cédant dans le délai de trois (3) mois visé à l'alinéa précédent, et sauf prorogation ou suspension du délai par décision de justice, le Cédant peut réaliser la Cession avec le Cessionnaire pressenti dans les conditions figurant dans la notification faite à la Société.

Pour l'application du présent article, il faut entendre par tiers toute personne, physique ou morale, autre qu'un actionnaire ou toute entreprise liée à l'un des actionnaires à la date de la constitution de la Société. Par entreprise liée, il faut entendre toute entreprise qui contrôle un actionnaire, qui est contrôlée par un actionnaire ou qui a le même contrôle qu'un actionnaire. Une entreprise est considérée en contrôler une autre:

1° Lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;

2° Lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la Société;

3° Lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;

4° Lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale d'une société.

c) Inopposabilité des Cessions

Toute cession effectuée en contravention aux stipulations de l'article 7 est inopposable à la Société et aux autres actionnaires et pareille Cession n'est pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires et peuvent être de catégorie A ou B.

Si des catégories d'administrateurs A et B sont créées, le Conseil d'Administration statuera valablement en présence d'au moins un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et

à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 9 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir, tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Si des catégories d'administrateurs A et B sont créées, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais dans la limite de ce pouvoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée

générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 16. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 17. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

La prime d'émission, si elle existe, est librement distribuable aux actionnaires par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 19. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 20. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi du 11 mai 2007 ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROLLIN, A.-L. VAN DEN ECKHAUT, E. LEBEAU et L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2010. LAC/2010/32504. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010114598/438.

(100129428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Eupolis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 100.923.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 05 août 2010, les mandats des administrateurs VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A., ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Par décision du Conseil d'administration du 05 août 2010, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EUPOLIS INVESTMENTS S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EUPOLIS INVESTMENTS S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EUPOLIS INVESTMENTS S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 AOUT 2010.

Pour: EUPOLIS INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010116105/26.

(100130869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Parmeria S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 5.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010114599/12.

(100129430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

PMA & S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.830.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114600/10.

(100129448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Promo-Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 56.105.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114601/10.

(100129465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Punta Canna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 148.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 AOÛT 2010.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2010114603/12.

(100129680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Royalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 143.851.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114604/10.

(100129728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Syniverse Technologies Limited Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Syniverse Technologies Limited Luxembourg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010114606/11.

(100129938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Service Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 40.908.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010114609/12.

(100129383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Sobephil s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 136.635.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114610/10.

(100129450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Woodie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 462.501,40.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 153.002.

In the year two thousand ten, the tenth day of August, before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Woodie S.à r.l. (the Meeting), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, having a share capital of EUR 462,501.40 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 153002. The Company was incorporated on 6 May 2010 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published on 26 June 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1326.

The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on 28 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

There appeared:

(1) Baupost Private Investments A-1, L.L.C., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, holder of 2,654,760 shares in the Company;

(2) Baupost Private Investments B-1, L.L.C., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, holder of 1,128,500 shares in the Company;

(3) Baupost Private Investments C-1, L.L.C., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, holder of 6,599,900 shares in the Company;

(4) Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, holder of 3,727,760 shares in the Company;

(5) HB Cayman Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, holder of 3,200,510 shares in the Company;

(6) PB Cayman Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, holder of 1,151,620 shares in the Company;

(7) YB Cayman Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, holder of 1,091,500 shares in the Company;

(8) BVP-I Cayman V Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, holder of 2,048,880 shares in the Company;

(9) BVP-III Cayman V Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, holder of 1,036,000 shares in the Company; and

(10) BVP-IV Cayman III Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, holder of 23,610,710 shares in the Company;

(each, a Shareholder and together, the Shareholders);

here represented by Mrs. Isabelle MOY, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 46,250,140 (forty-six million two hundred fifty thousand one hundred and forty) shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 462,501.40 (four hundred sixty-two thousand five hundred and one Euro forty cents) are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Authorization and approval of the increase of the current share capital of the Company by an amount of EUR 49,998.10 (forty-nine thousand nine hundred ninety-eight Euro and ten cents), in order to bring the share capital to an amount of EUR 512,499.50 (five hundred twelve thousand four hundred ninety-nine Euro and fifty cents) by way of the creation and issuance of 4,999,810 (four million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and ten) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent), together with a share premium;

3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2 above;

4. Authorization and approval of the amendment of the Company's articles of association to reflect the issuance of new shares and the amendment of any relevant provisions of the Company's articles of association in that respect;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to the sole manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly-issued shares in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in the items above; and

6. Miscellaneous.

III. that the Shareholders took the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waived the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the nominal share capital of the Company by an amount of EUR 49,998.10 (forty-nine thousand nine hundred ninety-eight Euro and ten cents), in order to bring the share capital to an amount of EUR 512,499.50 (five hundred twelve thousand four hundred ninety-nine Euro and fifty cents) by way of the creation and issuance of 4,999,810 (four million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and ten) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, together with a share premium of EUR 0.50.

Third resolution

The Shareholders accepted the subscriptions to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Shareholders, here represented as aforementioned, declared to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the issuance of 4,999,810 (four million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and ten) new shares having a nominal value of EUR 0.01 (1 Eurocent) each, and to fully pay up such new shares by way of contributions in cash in an aggregate amount of EUR 49,998.60 (forty-nine thousand nine hundred ninety-eight Euro and sixty) (the Subscription Price).

Each Shareholder subscribed to the newly issued shares for the number and amount shown in the column opposite its name:

Name of the Shareholder	Number of new shares subscribed	Share Premium in EUR	Subscription price in EUR
Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	28,699 Class A shares; 28,699 Class B shares; 28,699 Class C shares; 28,699 Class D shares; 28,699 Class E shares; 28,699 Class F shares; 28,699 Class G shares; 28,699 Class H shares; 28,699 Class I shares; and 28,699 Class J shares Total: 286,990	0.02	2,869.92
Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	12,199 Class A shares; 12,199 Class B shares; 12,199 Class C shares; 12,199 Class D shares; 12,199 Class E shares; 12,199 Class F shares; 12,199 Class G shares; 12,199 Class H shares; 12,199 Class I shares; and 12,199 Class J shares Total: 121,990	0.07	1,219.97
Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	71,348 Class A shares; 71,348 Class B shares; 71,348 Class C shares; 71,348 Class D shares; 71,348 Class E shares; 71,348 Class F shares; 71,348 Class G shares; 71,348 Class H shares; 71,348 Class I shares; and 71,348 Class J shares Total: 713,480	0.00	7,134.80
Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C.	40,298 Class A shares; 40,298 Class B shares; 40,298 Class C shares; 40,298 Class D shares; 40,298 Class E shares; 40,298 Class F shares; 40,298 Class G shares; 40,298 Class H shares; 40,298 Class I shares; and 40,298 Class J Total: 402,980	0.09	4,029.89
HB Cayman Limited	34,599 Class A shares; 34,599 Class B shares; 34,599 Class C shares; 34,599 Class D shares; 34,599 Class E shares; 34,599 Class F shares; 34,599 Class G shares; 34,599 Class H shares; 34,599 Class I shares; and 34,599 Class J shares Total: 345,990	0.00	3,459.90
PB Cayman Limited	12,449 Class A shares;	0.07	1,244.97

	12,449 Class B shares;		
	12,449 Class C shares;		
	12,449 Class D shares;		
	12,449 Class E shares;		
	12,449 Class F shares;		
	12,449 Class G shares;		
	12,449 Class H shares;		
	12,449 Class I shares; and		
	12,449 Class J		
	Total: 124,490		
YB Cayman Limited	11,799 Class A shares;		
	11,799 Class B shares;		
	11,799 Class C shares;		
	11,799 Class D shares;		
	11,799 Class E shares;		
	11,799 Class F shares;		
	11,799 Class G shares;		
	11,799 Class H shares;		
	11,799 Class I shares; and		
	11,799 Class J		
	Total 117,990	0.07	1,179.97
BVP-I Cayman V Limited	22,149 Class A shares;		
	22,149 Class B shares;		
	22,149 Class C shares;		
	22,149 Class D shares;		
	22,149 Class E shares;		
	22,149 Class F shares;		
	22,149 Class G shares;		
	22,149 Class H shares;		
	22,149 Class I shares; and		
	22,149 Class J		
	Total: 221,490	0.04	2,214.94
BVP-III Cayman V Limited	11,199 Class A shares;		
	11,199 Class B shares;		
	11,199 Class C shares;		
	11,199 Class D shares;		
	11,199 Class E shares;		
	11,199 Class F shares;		
	11,199 Class G shares;		
	11,199 Class H shares;		
	11,199 Class I shares; and		
	11,199 Class J		
	Total: 111,990	0.07	1,119.97
BVP-IV Cayman III Limited	255,242 Class A shares;		
	255,242 Class B shares;		
	255,242 Class C shares;		
	255,242 Class D shares;		
	255,242 Class E shares;		
	255,242 Class F shares;		
	255,242 Class G shares;		
	255,242 Class H shares;		
	255,242 Class I shares; and		
	255,242 Class J shares		
	Total: 2,552,420	0.07	25,524.27
TOTAL	499,981 Class A shares;		
	499,981 Class B shares;		
	499,981 Class C shares;		
	499,981 Class D shares;		
	499,981 Class E shares;		
	499,981 Class F shares;		
	499,981 Class G shares;	0.50	49,998.60

499,981 Class H shares;
499,981 Class I shares; and
499,981 Class J shares
Total: 4,999,810 shares

The Subscription Price is to be allocated to the nominal share capital account and the share premium account of the Company as follows:

- EUR 49,998.10 to the nominal share account of the Company;
- EUR 0.50 to the share premium account of the Company.

The Subscription Price is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate (with respect to each Shareholder, the Blocking Certificate, and collectively, the Blocking Certificates) confirming the availability of the Subscription Price on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

A copy of the Blocking Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

As a result of the above capital increase and subscription of new shares, the shareholding in the Company is as follows:

Name of the Shareholder	Number and classes of shares held
Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	294,175 Class A shares; 294,175 Class B shares; 294,175 Class C shares; 294,175 Class D shares; 294,175 Class E shares; 294,175 Class F shares; 294,175 Class G shares; 294,175 Class H shares; 294,175 Class I shares; and 294,175 Class J shares. Total: 2,941,750
Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	125,049 Class A shares; 125,049 Class B shares; 125,049 Class C shares; 125,049 Class D shares; 125,049 Class E shares; 125,049 Class F shares; 125,049 Class G shares; 125,049 Class H shares; 125,049 Class I shares; and 125,049 Class J shares. Total: 1,250,490
Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	731,338 Class A shares; 731,338 Class B shares; 731,338 Class C shares; 731,338 Class D shares; 731,338 Class E shares; 731,338 Class F shares; 731,338 Class G shares; 731,338 Class H shares; 731,338 Class I shares; and 731,338 Class J shares. Total: 7,313,380
Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C.	413,074 Class A shares; 413,074 Class B shares; 413,074 Class C shares; 413,074 Class D shares; 413,074 Class E shares; 413,074 Class F shares; 413,074 Class G shares; 413,074 Class H shares; 413,074 Class I shares; and

	413,074 Class J shares. Total: 4,130,740
HB Cayman Limited	354,650 Class A shares; 354,650 Class B shares; 354,650 Class C shares; 354,650 Class D shares; 354,650 Class E shares; 354,650 Class F shares; 354,650 Class G shares; 354,650 Class H shares; 354,650 Class I shares; and 354,650 Class J shares. Total: 3,546,500
PB Cayman Limited	127,611 Class A shares; 127,611 Class B shares; 127,611 Class C shares; 127,611 Class D shares; 127,611 Class E shares; 127,611 Class F shares; 127,611 Class G shares; 127,611 Class H shares; 127,611 Class I shares; and 127,611 Class J shares. Total: 1,276,110
YB Cayman Limited	120,949 Class A shares; 120,949 Class B shares; 120,949 Class C shares; 120,949 Class D shares; 120,949 Class E shares; 120,949 Class F shares; 120,949 Class G shares; 120,949 Class H shares; 120,949 Class I shares; and 120,949 Class J shares. Total: 1,209,490
BVP-I Cayman V Limited	227,037 Class A shares; 227,037 Class B shares; 227,037 Class C shares; 227,037 Class D shares; 227,037 Class E shares; 227,037 Class F shares; 227,037 Class F shares; 227,037 Class H shares; 227,037 Class I shares; and 227,037 Class J shares. Total: 2,270,370
BVP-III Cayman V Limited	114,799 Class A shares; 114,799 Class B shares; 114,799 Class C shares; 114,799 Class D shares; 114,799 Class E shares; 114,799 Class F shares; 114,799 Class G shares; 114,799 Class H shares; 114,799 Class I shares; and 114,799 Class J shares. Total: 1,147,990
BVP-IV Cayman III Limited	2,616,313 Class A shares; 2,616,313 Class B shares; 2,616,313 Class C shares; 2,616,313 Class D shares;

	2,616,313 Class E shares;
	2,616,313 Class F shares;
	2,616,313 Class G shares;
	2,616,313 Class H shares;
	2,616,313 Class I shares; and
	2,616,313 Class J shares.
	<u>Total: 26,163,130</u>
TOTAL	5,124,995 Class A shares;
	5,124,995 Class B shares;
	5,124,995 Class C shares;
	5,124,995 Class D shares;
	5,124,995 Class E shares;
	5,124,995 Class F shares;
	5,124,995 Class G shares;
	5,124,995 Class H shares;
	5,124,995 Class I shares; and
	5,124,995 Class J shares.
	<u>Total: 51,249,950 shares</u>

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend article 6 of the Articles.

It will read henceforth as follows:

" Art. 6.

6.1 Issued Capital

The capital is set at EUR 512,499.50 (five hundred twelve thousand four hundred Euro fifty cents) divided into 51,249,950 (fifty-one million two hundred forty-nine thousand nine hundred fifty) Shares of one eurocent (0.01 EUR) divided into:

- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class C shares (the "Class C Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up;

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

Fifth resolution

The Shareholders resolved (i) to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes; and (ii) to grant power and authority to the sole manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes in the Articles of the Company and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately EUR 1,700.- (one thousand seven hundred euros).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dixième jour du mois d'août, par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Woodie S.à r.l. (l'Assemblée), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec un capital social de 462.501,40 EUR, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153002 (la Société), et constituée le 6 mai 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1326 daté du 28 juin 2010.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 mai 2010 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, lequel acte n'est pas encore paru au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

(1) Baupost Private Investments A-1, L.L.C., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, détentrice de 2.654.760 parts sociales de la Société;

(2) Baupost Private Investments B-1, L.L.C., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, détentrice de 1.128.500 parts sociales de la Société;

(3) Baupost Private Investments C-1, L.L.C., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, détentrice de 6.599.900 parts sociales de la Société;

(4) Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, détentrice de 3.727.760 parts sociales de la Société;

(5) HB Cayman Limited, une société constituée selon le droit des Iles Caïmans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, détentrice de 3.200.510 parts sociales de la Société;

(6) PB Cayman Limited, une société constituée selon le droit des Iles Caïmans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, détentrice de 1.151.620 parts sociales de la Société;

(7) YB Cayman Limited, une société constituée selon le droit des Iles Caïmans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, détentrice de 1.091.500 parts sociales de la Société;

(8) BVP-I Cayman V Limited, , une société constituée selon le droit des Iles Caïmans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, détentrice de 2.048.880 parts sociales de la Société;

(9) BVP-III Cayman V Limited, une société constituée selon le droit des Iles Caïmans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, détentrice de 1.036.000 parts sociales de la Société; et

(10) BVP-IV Cayman III Limited, , une société constituée selon le droit des Iles Caïmans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, détentrice de 23.610.710 parts sociales de la Société,

(individuellement l'Associé et ensemble les Associés);

ici représentées par Madame Isabelle MOY, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, seront annexées au présent acte, pour être présentées aux autorités compétentes en matière d'enregistrement.

Les Associés, agissant par le mandataire, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des 46.250.140 (quarante-six millions deux cent cinquante mille cent quarante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de 462.501,40 EUR (quatre cent soixante-deux mille cinq cent un Euro et quarante centimes) est dûment représentée à l'Assemblée, qui se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points reproduits dans l'ordre du jour ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Autorisation et approbation de l'augmentation du capital social de la Société à hauteur de 49.998,10 EUR (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-huit Euro et dix centimes), de façon à porter le capital social à un montant de 512.499,50 EUR (cinq cent douze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf Euro et cinquante centimes) par la création et l'émission de 4.999.810 (quatre millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent dix) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune;

3. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation de capital telle que notifiée au point 2 ci-dessus;

4. Autorisation et approbation de la modification des Statuts de la Société afin d'y refléter l'émission des nouvelles parts sociales, ainsi que de toutes les dispositions afférentes dans les Statuts;

5. Autorisation de la modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir donné au gérant unique de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, au nom de la Société, à l'inscription des nouvelles parts sociales ainsi que de toutes les modifications impliquées par les points repris ci-dessus; et

6. Divers.

III. que les Associés ont décidé de passer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et ayant déclaré avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de 49.998,10 EUR (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-huit Euro et dix centimes), de façon à porter le capital social à un montant de 512.499,50 EUR (cinq cent douze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf Euro et cinquante centimes) par la création et l'émission de 4.999.810 (quatre millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent dix) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, ainsi qu'au moyen d'une prime d'émission de 0,50 EUR (cinquante centimes d'Euro).

Troisième résolution

Les Associés ont accepté la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social effectuées selon les modalités suivantes:

Intervention - Souscription - Paiement

Les Associés, tels que susmentionnés, ont décidé de souscrire à l'augmentation de capital social de la Société représentée par la création de 4.999.810 (quatre millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent dix) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), et de les libérer entièrement par des apports en numéraire d'un montant total de 49.998,60 EUR (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix huit euros et soixante centimes) (le Prix de Souscription).

Chaque Associé a souscrit aux nouvelles parts sociales selon les modalités ci-dessous:

Nom de l'Associé	Nombre de nouvelles parts sociales souscrites	Prime d'émission en EUR	Prix de souscription en EUR
Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	28.699 parts de Catégorie A; 28.699 Parts de Catégorie B; 28.699 Parts de Catégorie C; 28.699 Parts de Catégorie D; 28.699 Parts de Catégorie E; 28.699 Parts de Catégorie F; 28.699 Parts de Catégorie G;	0,02	2.869,92

	28.699 Parts de Catégorie H; 28.699 Parts de Catégorie I; et 28.699 Parts de Catégorie J. Total: 286.990		
Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	12.199 parts de Catégorie A; 12.199 Parts de Catégorie B; 12.199 Parts de Catégorie C; 12.199 Parts de Catégorie D; 12.199 Parts de Catégorie E; 12.199 Parts de Catégorie F; 12.199 Parts de Catégorie G; 12.199 Parts de Catégorie H; 12.199 Parts de Catégorie I; et 12.199 Parts de Catégorie J. Total: 121.990	0,07	1.219,97
Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	71.348 parts de Catégorie A; 71.348 Parts de Catégorie B; 71.348 Parts de Catégorie C; 71.348 Parts de Catégorie D; 71.348 Parts de Catégorie E; 71.348 Parts de Catégorie F; 71.348 Parts de Catégorie G; 71.348 Parts de Catégorie H; 71.348 Parts de Catégorie I; et 71.348 Parts de Catégorie J. Total: 713.480	0,00	7.134,80
Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C.	40.298 parts de Catégorie A; 40.298 Parts de Catégorie B; 40.298 Parts de Catégorie C; 40.298 Parts de Catégorie D; 40.298 Parts de Catégorie E; 40.298 Parts de Catégorie F; 40.298 Parts de Catégorie G; 40.298 Parts de Catégorie H; 40.298 Parts de Catégorie I; et 40.298 Parts de Catégorie J. Total: 402.980	0,09	4.029,89
HB Cayman Limited	34.599 parts de Catégorie A; 34.599 Parts de Catégorie B; 34.599 Parts de Catégorie C; 34.599 Parts de Catégorie D; 34.599 Parts de Catégorie E; 34.599 Parts de Catégorie F; 34.599 Parts de Catégorie G; 34.599 Parts de Catégorie H; 34.599 Parts de Catégorie I; et 34.599 Parts de Catégorie J. Total: 345.990	0,00	3.459,90
PB Cayman Limited	12.449 parts de Catégorie A; 12.449 Parts de Catégorie B; 12.449 Parts de Catégorie C; 12.449 Parts de Catégorie D; 12.449 Parts de Catégorie E; 12.449 Parts de Catégorie F; 12.449 Parts de Catégorie G; 12.449 Parts de Catégorie H; 12.449 Parts de Catégorie I; et 12.449 Parts de Catégorie J. Total: 124.490	0,07	1.244,97
YB Cayman Limited	11.799 parts de Catégorie A; 11.799 Parts de Catégorie B;	0,07	1.179,97

	11.799 Parts de Catégorie C;		
	11.799 Parts de Catégorie D;		
	11.799 Parts de Catégorie E;		
	11.799 Parts de Catégorie F;		
	11.799 Parts de Catégorie G;		
	11.799 Parts de Catégorie H;		
	11.799 Parts de Catégorie I; et		
	11.799 Parts de Catégorie J.		
	Total: 117.990		
BVP-I Cayman V Limited	22.149 parts de Catégorie A;		
	22.149 Parts de Catégorie B;		
	22.149 Parts de Catégorie C;		
	22.149 Parts de Catégorie D;		
	22.149 Parts de Catégorie E;		
	22.149 Parts de Catégorie F;		
	22.149 Parts de Catégorie G;		
	22.149 Parts de Catégorie H;		
	22.149 Parts de Catégorie I; et		
	22.149 Parts de Catégorie J.		
	Total: 221.490	0,04	2.214,94
BVP-III Cayman V Limited	11.199 parts de Catégorie A;		
	11.199 Parts de Catégorie B;		
	11.199 Parts de Catégorie C;		
	11.199 Parts de Catégorie D;		
	11.199 Parts de Catégorie E;		
	11.199 Parts de Catégorie F;		
	11.199 Parts de Catégorie G;		
	11.199 Parts de Catégorie H;		
	11.199 Parts de Catégorie I; et		
	11.199 Parts de Catégorie J.		
	Total: 111.990	0,07	1.119,97
BVP-IV Cayman III Limited	255.242 parts de Catégorie A;		
	255.242 Parts de Catégorie B;		
	255.242 Parts de Catégorie C;		
	255.242 Parts de Catégorie D;		
	255.242 Parts de Catégorie E;		
	255.242 Parts de Catégorie F;		
	255.242 Parts de Catégorie G;		
	255.242 Parts de Catégorie H;		
	255.242 Parts de Catégorie I; et		
	255.242 Parts de Catégorie J.		
	Total: 2.552.420	0,07	25.524,27
TOTAL	499.981 parts de Catégorie A		
	499.981 parts de Catégorie B		
	499.981 parts de Catégorie C		
	499.981 parts de Catégorie D		
	499.981 parts de Catégorie E		
	499.981 parts de Catégorie F		
	499.981 parts de Catégorie G		
	499.981 parts de Catégorie H		
	499.981 parts de Catégorie I		
	499.981 parts de Catégorie J		
	Total: 4.999.810 parts sociales	0,50	49.998,60

Le Prix de Souscription sera alloué au compte de capital social et au compte de prime d'émission de la Société de la manière suivante:

- 49.998,10 EUR seront alloués au compte de capital social de la Société; et
- 0,50 EUR seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Le Prix de Souscription est dès lors à l'entière et libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire par un certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société (pour chacun des Associés, le Certificat de blocage et collectivement, les Certificats de blocage), et le notaire instrumentaire constate expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Une copie des Certificats de blocage, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte des Associés et par le notaire instrumentaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

A la suite de l'augmentation de capital et de la souscription à de nouvelles parts sociales, les Associés ont constaté que l'actionnariat de la Société est dorénavant le suivant:

Nom de l'Associé	Nombre et catégories de parts sociales détenues
Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	294.175 Parts sociales de Catégorie A; 294.175 Parts sociales de Catégorie B; 294.175 Parts sociales de Catégorie C; 294.175 Parts sociales de Catégorie D; 294.175 Parts sociales de Catégorie E; 294.175 Parts sociales de Catégorie F; 294.175 Parts sociales de Catégorie G; 294.175 Parts sociales de Catégorie H; 294.175 Parts sociales de Catégorie I; et 294.175 Parts sociales de Catégorie J. Total: 2.941.750
Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	125.049 Parts sociales de Catégorie A; 125.049 Parts sociales de Catégorie B; 125.049 Parts sociales de Catégorie C; 125.049 Parts sociales de Catégorie D; 125.049 Parts sociales de Catégorie E; 125.049 Parts sociales de Catégorie F; 125.049 Parts sociales de Catégorie G; 125.049 Parts sociales de Catégorie H; 125.049 Parts sociales de Catégorie I; et 125.049 Parts sociales de Catégorie J. Total: 1.250.490
Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	731.338 Parts sociales de Catégorie A; 731.338 Parts sociales de Catégorie B; 731.338 Parts sociales de Catégorie C; 731.338 Parts sociales de Catégorie D; 731.338 Parts sociales de Catégorie E; 731.338 Parts sociales de Catégorie F; 731.338 Parts sociales de Catégorie G; 731.338 Parts sociales de Catégorie H; 731.338 Parts sociales de Catégorie I; et 731.338 Parts sociales de Catégorie J. Total: 7.313.380
Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C.	413.074 Parts sociales de Catégorie A; 413.074 Parts sociales de Catégorie B; 413.074 Parts sociales de Catégorie C; 413.074 Parts sociales de Catégorie D; 413.074 Parts sociales de Catégorie E; 413.074 Parts sociales de Catégorie F; 413.074 Parts sociales de Catégorie G; 413.074 Parts sociales de Catégorie H; 413.074 Parts sociales de Catégorie I; et 413.074 Parts sociales de Catégorie J. Total: 4.130.740
HB Cayman Limited	354.650 Parts sociales de Catégorie A; 354.650 Parts sociales de Catégorie B; 354.650 Parts sociales de Catégorie C; 354.650 Parts sociales de Catégorie D; 354.650 Parts sociales de Catégorie E; 354.650 Parts sociales de Catégorie F; 354.650 Parts sociales de Catégorie G; 354.650 Parts sociales de Catégorie H; 354.650 Parts sociales de Catégorie I; et 354.650 Parts sociales de Catégorie J. Total: 3.546.500

PB Cayman Limited	127.611 Parts sociales de Catégorie A; 127.611 Parts sociales de Catégorie B; 127.611 Parts sociales de Catégorie C; 127.611 Parts sociales de Catégorie D; 127.611 Parts sociales de Catégorie E; 127.611 Parts sociales de Catégorie F; 127.611 Parts sociales de Catégorie G; 127.611 Parts sociales de Catégorie H; 127.611 Parts sociales de Catégorie I; et 127.611 Parts sociales de Catégorie J. Total:1.276.110
YB Cayman Limited	120.949 Parts sociales de Catégorie A; 120.949 Parts sociales de Catégorie B; 120.949 Parts sociales de Catégorie C; 120.949 Parts sociales de Catégorie D; 120.949 Parts sociales de Catégorie E; 120.949 Parts sociales de Catégorie F; 120.949 Parts sociales de Catégorie G; 120.949 Parts sociales de Catégorie H; 120.949 Parts sociales de Catégorie I; et 120.949 Parts sociales de Catégorie J. Total:1.209.490
BVP-I Cayman V Limited	227.037 Parts sociales de Catégorie A; 227.037 Parts sociales de Catégorie B; 227.037 Parts sociales de Catégorie C; 227.037 Parts sociales de Catégorie D; 227.037 Parts sociales de Catégorie E; 227.037 Parts sociales de Catégorie F; 227.037 Parts sociales de Catégorie F; 227.037 Parts sociales de Catégorie H; 227.037 Parts sociales de Catégorie I; et 227.037 Parts sociales de Catégorie J. Total: 2.270.370
BVP-III Cayman V Limited	114.799 Parts sociales de Catégorie A; 114.799 Parts sociales de Catégorie B; 114.799 Parts sociales de Catégorie C; 114.799 Parts sociales de Catégorie D; 114.799 Parts sociales de Catégorie E; 114.799 Parts sociales de Catégorie F; 114.799 Parts sociales de Catégorie G; 114.799 Parts sociales de Catégorie H; 114.799 Parts sociales de Catégorie I; et 114.799 Parts sociales de Catégorie J. Total: 1.147.990
BVP-IV Cayman III Limited	2.616.313 Parts sociales de Catégorie A; 2.616.313 Parts sociales de Catégorie B; 2.616.313 Parts sociales de Catégorie C; 2.616.313 Parts sociales de Catégorie D; 2.616.313 Parts sociales de Catégorie E; 2.616.313 Parts sociales de Catégorie F; 2.616.313 Parts sociales de Catégorie G; 2.616.313 Parts sociales de Catégorie H; 2.616.313 Parts sociales de Catégorie I; et 2.616.313 Parts sociales de Catégorie J. Total: 26.163.130
TOTAL	5.124.995 Parts sociales de Catégorie A; 5.124.995 Parts sociales de Catégorie B; 5.124.995 Parts sociales de Catégorie C; 5.124.995 Parts sociales de Catégorie D; 5.124.995 Parts sociales de Catégorie E; 5.124.995 Parts sociales de Catégorie F;

5.124.995 Parts sociales de Catégorie G;
5.124.995 Parts sociales de Catégorie H;
5.124.995 Parts sociales de Catégorie I; et
5.124.995 Parts sociales de Catégorie J.
Total: 51.249.950 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés ont décidé de modifier l'article 6 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6.

6.1 Capital social émis

Le capital social émis de la Société est fixé à 512.499,50 EUR (cinq cent douze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf Euros et cinquante centimes) représenté par 51.249.950 (cinquante-et-un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent cinquante) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), divisées en:

- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;
- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;
- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), intégralement souscrites et libérées;
- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), intégralement souscrites et libérées;
- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), intégralement souscrites et libérées;
- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), intégralement souscrites et libérées;
- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), intégralement souscrites et libérées;
- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), intégralement souscrites et libérées;
- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), intégralement souscrites et libérées;
- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements intervenus ci-dessus et de (ii) donner pouvoir et autorité au gérant unique de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement au nom de la Société (i) à l'inscription dans le registre de parts sociales des modifications aux Statuts de la Société et de pourvoir aux formalités y relatives et (ii) aux formalités relatives aux résolutions ci-dessus.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.700,- (mille sept cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: I MOY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2010. LAC/2010/35912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010116733/800.

(100132066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

The Independent Investor Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.472.

Les comptes annuels du 1^{er} octobre 2009 au 31 mars 2010 (date de dissolution et de liquidation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signature

Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2010114611/13.

(100129335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Treno Finanz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.871.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Référence de publication: 2010114612/10.

(100129925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Tesof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 94.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010114614/11.

(100129542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

LVC Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.543.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 février 2009: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de M. Luc van Coppenolle avec adresse Anna Bijstraat 18, B-2600 Antwerpen, Belgique comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Mrs. Rika Mamdy avec adresse 3, rue Marie Curie, L-8049 Strassen, Luxembourg comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de M. Richard Turner, avec adresse 33, rue de Condé F-16200 Jarnac, France comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciaire Seve S.A., ayant son siège social L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, n° R.C.S. 82.421 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Pour LVC Consult Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2010114805/20.

(100130083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Unit Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 30.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010114617/12.

(100129369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Vanbreda Risk & Benefits, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.547.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010114618/11.

(100129656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Villa Verde S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, route de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 88.416.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/082010.

Signature.

Référence de publication: 2010114619/10.

(100129362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Dore Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.132.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juillet 2010

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au 4, Rue Pierre de Coubertin L-1358 le 26 juillet 2010 que:

- Sont nommés administrateurs : M. Christophe FENDER, M. Luc SUNNEN, Mme Audrey MARTINI, demeurant tous les trois professionnellement au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, pour six années et leur mandat expirera avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2015.

- Est nommé commissaire aux comptes : la société DMS & Associés Sàrl avec siège social au 43, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg (RCSL B 46477), pour six années et son mandat expirera avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2015.

- Le siège sera transféré de L-1358 Luxembourg, 4, Rue Pierre de Coubertin à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juillet 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010114690/21.

(100130574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

TA Venture SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 155.021.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Carlotta D'Ambrosio, avocate, demeurant à CH-8044 Zürich 44 Zürichberg, Kantstrasse 14.

ici représentée par Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 juillet 2010,

laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Chapitre 1^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TA Venture SA".

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et immobilières variées dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion et des plus-values éventuelles.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Elle pourra notamment acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

Elle pourra en outre investir en immeubles, vendre ces immeubles, les hypothéquer, les mettre en valeur et les louer. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle ou commerciale.

En général, la société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil ou par deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 12. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 13. Gestion journalière. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 14. Contrôle. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois d'avril à neuf (9.00) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et libération

La comparante précitée a souscrit la totalité des trois cent dix (310) actions créées.

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris, les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Pierre Berna, avocat, né le 17 avril 1947 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire;

- Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, né le 9 octobre 1982 à Sarrebruck (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire;

- Madame Anabela Fonseca, employée, née le 26 avril 1962 à Lares (Portugal), avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

2. Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur Jean Thyssen, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1954, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch.

3. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

4. Conformément à l'article 9 des statuts, Maître Pierre Berna, susnommé, est nommé président du conseil d'administration.

5. L'adresse de la société est fixée à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant il a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signe: Pierre BERNA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 août 2010. Relation: LAC/2010/36779. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 août 2010.

T. METZLER.

Référence de publication: 2010114613/174.

(100129475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Zitro IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 148.320.

Les comptes audités pour la période du 29 juillet 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114620/12.

(100129332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Zitro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 133.648.

Les comptes audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114621/11.

(100129331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Cartonplastgroup Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.435.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 juillet 2010

Première résolution

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Antonio Ferrante né à Naples (Italie) le 26 juillet 1952, et résidant au 19 via Ippolito Nievo, 20145 Milan, Italie, de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

101315

Deuxième résolution

- L'Assemblée décide de nommer en son remplacement, Monsieur Joachim Kreuzburg né à Duisburg (Germany) le 24 octobre 1958, résidant en Allemagne, 51067 Köln, Dabringhauserstrasse 48, avec effet au immédiat. Son mandat aura le même durée de ce lui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

José de Sousa

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010114663/19.

(100130491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Aequi-Libria Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7335 Heisdorf, 3, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 78.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114626/10.

(100129967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Alymere Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.203.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.462.

In the year two thousand and ten, on nineteenth of August,

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Alymere Investments Two Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under the number MC - 220142, with registered office at PO Box 309, Ugland House, KY1 – 1104, Grand Cayman, Cayman Islands;

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Alymere Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.462, incorporated pursuant to a deed dated 23 March 2007 (the "Articles");

holding all the 2,006,000 shares of the Company having a nominal value of GBP 0,60 each and representing 100% of the share capital of the Company;

here represented by M^e Marianne BERNOU, lawyer, with professional address at 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal, such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the undersigned notary to act that:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 2 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

"Art. 2. Object.

The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, partnerships or trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, partnership interests and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises (including partnerships and trusts to be established in Luxembourg or abroad) and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may more particularly lend money to, or invest, in any form, moneys in, (i) partnerships in which it is interested, in its partners, group or affiliated companies of its partners, and (ii) professional market parties and group or

affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to or investments in retail clients are excluded.

The company may provide investment management, advisory and execution services to other entities affiliated or not (including partnerships in which it is interested, trusts, its partners, group or affiliated companies of its partners, professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties) provided that the company may not enter into any transaction or provide any services which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector as governed by the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

The company may enter into derivative transactions with partnerships in which it is interested, its partners, group or affiliated companies of its partners, professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

The company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its parent, or obligations and exposure of any group or affiliated company or partnership.

The company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 10.4 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

10.4. Meetings of the board of managers are quorate, if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who deals or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting. In case there is only one (1) manager, his resolutions are validly adopted if in writing. Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. David WIDART, born on 12 June 1977 in Marche-en-Famenne, (Belgium), residing professionally in 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as manager of the Company for an unlimited period.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present amendment of the Articles are estimated without prejudice at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf août,

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Alymere Investments Two Limited, une société constituée selon les lois des Îles Cayman, inscrite au Registre de Sociétés des Îles Cayman sous le numéro MC-220142, ayant son siège social à PO Box 309, KY – 1104, Grand Cayman, Îles Cayman;

associé unique ("Associé") de la société à responsabilité limitée, Alymere Investements S.à.r.l., (la "Société") ayant son siège social au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B125.462, constituée en vertu d'un acte passé en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 965 du 24 mai 2007 (les "Statuts"),

détentrice de toutes les deux millions six milles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de soixante pence et représentant 100 % du capital social de la Société,

ici représentée par Maître Marianne BERNOU, avocat, demeurant professionnellement au 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de modifier l'article 2 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Art. 2. Object.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, des partnerships ou trusts, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, intérêts de partnership et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale (incluant des partnerships et des trusts à établir à Luxembourg ou ailleurs) et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

En particulier, la société peut prêter de l'argent à, ou investir sous quelque forme que ce soit de l'argent auprès de (i) partnerships dans lesquels elle est intéressée, ses associés, des sociétés du groupe de ses associés ou des sociétés affiliées à ses associés et (ii) des professionnels du secteur financier et des sociétés du groupe de ces professionnels du secteur financier ou des sociétés affiliées à ces professionnels du secteur financier (y compris les véhicules créés pour un objet particulier – special purpose vehicles – créés par des professionnels du secteur financier ou créés conjointement avec des professionnels du secteur financier). Les prêts consentis à des particuliers ou les investissements opérés auprès de particuliers sont exclus.

La société peut fournir des services de gestion d'investissements, de conseils en investissement et d'exécution à d'autres entités affiliées ou non (et notamment à tous partnerships dans lesquels elle est intéressée, tout trust, ses associés, des sociétés du groupe de ses associés ou des sociétés affiliées à ses associés, des professionnels du secteur financier et des sociétés du groupe de ces professionnels du secteur financier ou des sociétés affiliées à ces professionnels du secteur financier) sous la réserve que la société ne conclura aucune transaction ni ne fournira de services qui auraient pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier régie par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La société peut conclure des transactions sur produits dérivés avec ses associés, les sociétés du groupe de ses associés ou les sociétés affiliées à ses associés, des professionnels du secteur financier et des sociétés du groupe de ces professionnels du secteur financier ou des sociétés affiliées à ces professionnels du secteur financier.

La société peut être partie à tous types d'opérations de garantie en rapport avec ses propres obligations et les obligations et dépens de ses associés, ainsi que les obligations et dépens de toute société du groupe ou affiliée ou partnership.

La société peut effectuer tous types d'emprunts (à l'exclusion néanmoins des emprunts auprès du public et de la collecte de l'épargne publique).

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 10.4 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

10.4. Les réunions du Conseil de gérance sont valablement tenues si au moins deux (2) membres du Conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

Tout gérant pourra participer à toute réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion, étant entendu que seul un gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par conférence télé-

phonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable à partir du Luxembourg sera considéré pour le quorum, en tant que membre participant, physiquement présent au Luxembourg.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du Conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance. Au cas où il y a seulement un (1) gérant, ses résolutions seront valablement adoptées si elles sont par écrit. Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision.

Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

Troisième résolution

L'Associé décide de nommer Monsieur David WIDART, né le 12 juin 1977 à Marche-en-Famenne, (Belgique), résidant professionnellement au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: M. BERNOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010 LAC/2010/37141 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010114629/174.

(100130500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Alymere Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010114630/14.

(100130515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Borderline Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 63.389.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivante la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 1^{er} juin 2010 à 17.00 h

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875 ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg,

à effet du 1^{er} juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016
en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sàrl.

Le 24 août 2010.

BORDERLINE INVESTHOLDING S.A.

J. H. VAN LEUBENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010114653/18.

(100130559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

AIG European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marion Géniaux.

Référence de publication: 2010114633/10.

(100130494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

AIG European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marion Géniaux.

Référence de publication: 2010114634/10.

(100130495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

AIG European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marion Géniaux.

Référence de publication: 2010114635/10.

(100130496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

MCP-MIC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.465,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.355.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of July,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "MCP – MIC III S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.355, incorporated by a notarial deed of Me Jean Seckler enacted on 27 November 2007, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 14 January 2008, number C-96 and lastly amended by a notarial deed of Me Martine Schaeffer enacted on 6 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 10 December 2009, number C-2412.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman acts that:

I.- The sole shareholder is present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty five Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Conversion, with retroactive effect as from 2 November 2009, of the currency of (i) the share capital of the Company and (ii) the nominal value of the Company shares;
3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company and consequently, the currency of the nominal value of the Company shares from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with retroactive effect as from 2 November 2009 and using the exchange rate EUR/USD applicable on 2 November 2009 as published on the European Central Bank official website, being EUR 1 (one Euro) for USD 1.4772 (one point forty seven thousand seventy-two United States Dollars).

As a result of the above, the new share capital of the Company amounts to USD 18,465 (eighteen thousand four hundred sixty five United States Dollars) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of USD 36.93 (thirty six United States Dollars and ninety three cents).

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 5.1 of the Company's current articles of association to read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at USD 18,465 (eighteen thousand four hundred sixty five United States Dollars), represented by 500 (five hundred) shares, in registered form, having a par value of USD 36.93 (thirty six United States Dollars and ninety three cents) each, all subscribed and fully paid-up.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,300.-

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sept juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «MCP – MIC III S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.355, constituée par acte notarié de Me Jean Seckler le 27 novembre 2007, dont les statuts constitutifs ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 janvier 2008 numéro C-96 et dernièrement modifiés par acte notarié de Me Martine Schaeffer du 6 novembre 2009, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 décembre 2009 numéro C-2412.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique est présent ou dûment représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est reporté sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Conversion, avec effet rétroactif au 2 novembre 2009, de la devise (i) du capital social de la Société et (ii) de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
- 3.- Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société et par voie de conséquence, la devise de la valeur nominale des parts sociales de la Société, de l'Euro (EUR) en Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD), avec effet rétroactif à la date du 2 novembre 2009, en utilisant le taux de change EUR/USD en vigueur au 2 novembre 2009 et tel que publié sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne, qui est de 1 EUR (un euro) pour 1,4772 USD (un point quarante-sept mille soixante-douze Dollar des Etats-Unis d'Amérique).

En conséquence de ce qui précède, le nouveau capital social de la Société est maintenant d'un montant de 18,465 USD (dix-huit mille quatre cent soixante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et est représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 36,93 USD (trente-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-treize cents) chacune.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts actuels de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à 18,465 USD (dix-huit mille quatre cent soixante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales, sous forme nominative, d'une valeur nominale de 36,93 USD (trente-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-treize cents) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.300.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31842. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010115366/132.

(100130858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Alcina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 129.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114636/9.

(100130192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Capfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. L1 Senior Living (Luxembourg) S.à r.l.).

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 136.956.

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "L1 Senior Living (Luxembourg) S.à r.l.", ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136.956, constituée suivant acte reçu le 18 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 869 du 9 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en "Capfin S.à r.l.".

3.- Démission des gérants Messieurs Pierre Schill et Cevdet Caner.

4.- Nomination de A.T.T.C. Directors S.à r.l. en remplacement des deux gérants démissionnaires.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en "Capfin S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Capfin S.à r.l." (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Version française:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Capfin S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission des gérants de la société, savoir Messieurs Pierre Schill et Cevdet Caner et de leur donner décharge entière et définitive de leurs mandats à compter de ce jour.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de nommer la société A.T.T.C. Directors S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau en remplacement des deux gérants démissionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J-P. VAN KEYMEULEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 août 2010. Relation: LAC/2010/35456. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010114807/59.

(100129980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Battuta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 149.242.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Battuta S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010114643/13.

(100130276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

BCF II Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114645/9.

(100130166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Benelux Partners Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.695.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 1^{er} juin 2010 à 16.00 h

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet du 1^{er} juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015

en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sarl.

BENELUX PARTNERS INVESTHOLDING SA

J.H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010114646/17.

(100130546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Breuer Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 152.038.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 16 juin 2010 à 10.00 heures

L'assemblée confirme la durée du mandat du commissaire aux comptes attribué à la société "EWA REVISION S.A.", avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38 937 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

Huldange, le 16 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010114657/15.

(100130348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

BHE Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 88.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114648/10.

(100130590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Blando Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 857.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.754.

En date du 19 août 2010, le conseil d'administration de la société a approuvé la résolution suivante:

1. Le siège social de la société ainsi que l'adresse professionnelle des administrateurs Wim Rits et Marjoleine Van Oort sont transférés du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010114650/12.

(100130167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Blueswan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114652/9.

(100130310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

AMB Gebäude 556 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.827.525,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.672.

Suite aux résolutions prises en date du 13 août 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Antonius Woutherus Josef van Vlerken, avec adresse au 10, Vossenlaan, NL-5581 EC Waalre, Pays-Bas, de son mandat de gérant avec effet au 23 juillet 2010.

Nomination de Monsieur Jeroen Smit, avec adresse au 108, Zuidplein, Tower H-13, 1077 XV Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant avec effet au 23 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

TMF Corporate Services S.A.

Rohn Thomas Grazer

Jeroen Smit

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010114949/23.

(100129471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Boutique Danielle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 22.498.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010114654/10.

(100130261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Breuer Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 152.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114656/9.

(100130193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Broderna Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.002.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114658/9.

(100129986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Sofralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.460.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 août 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 30 septembre 2012 et qui se tiendra en 2013:

TMF Administrative Services S.A.,

TMF Corporate Services S.A.,

Le mandat de TMF Secretarial Services S.A., avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur n'a pas été renouvelé.

Monsieur Jan Arie Dekker, avec adresse au 25, van Merlenlaan, NL-2101 GC Heemstede, Pays-Bas, a été nommé administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 30 septembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Veillez noter que le siège social des sociétés TMF Administrative Services S.A. et TMF Corporate Services S.A. se trouve à présent au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Pour la Société

TMF Administrative Services S.A. / TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010116154/26.

(100130907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Comiplant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.912.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Eugenio Rodrigues, comptable, né à Metz le 16/02/1976, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010114676/17.

(100129993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Broderna Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.002.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 23 août 2010

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010114659/14.

(100129991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Cadlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 118.107.

—
Les comptes annuels au 30 NOVEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010114660/11.

(100130353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

**Capfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. L1 Senior Living (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 136.956.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59457 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114661/11.

(100130048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Leuchtturm Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 61.634.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 1^{er} juin 2010 à 11.00 h

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet du 1^{er} juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015

en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sarl.

Le 23 août 2010.

LEUCHTTURM INVESTHOLDING SA

J. H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010114797/18.

(100129975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Codralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 84.489.

Le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODRALUX S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010114675/13.

(100130383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Cotulux, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 75.669.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 26 juillet 2010 à 16.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2012 le mandat du réviseur d'entreprises agréé la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 38 937, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010114678/14.

(100130349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

D.I. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 81.762.

EXTRAIT

En date du 1^{er} janvier 2007, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de PricewaterhouseCoopers, en tant que Commissaire aux Comptes de la société, est acceptée avec effet au 31 décembre 2006.

- KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est élu nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010114681/16.

(100130331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Corinne Sélection Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 60, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 55.400.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010114677/10.

(100130262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.
